

## **Discrimination raciale et intolérance en République slovaque – la Commission antiracisme du Conseil de l'Europe organise une table ronde à Bratislava**

Strasbourg, 20.09.2017 – La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance du Conseil de l'Europe (ECRI) organise, le 28 septembre 2017 à Bratislava, en coopération avec le Centre nationale slovaque pour les droits de l'Homme (CNSDH), une table ronde pour examiner la suite donnée aux recommandations formulées dans le [dernier rapport de suivi](#) de l'ECRI sur ce pays, publié en 2014 et ses [conclusions de 2017](#).

Cette table ronde vise à contribuer au débat national sur la lutte contre la discrimination raciale et l'intolérance en Slovaquie et à sensibiliser le grand public à ces questions. Elle réunira les autorités, des universitaires, des représentants de la Justice et des forces de l'ordre, des organisations internationales et des ONGs ainsi que des membres des groupes vulnérables dont l'ECRI s'occupe.

Elle comptera trois séances :

- Rapport de l'ECRI sur la République Slovaque ;
- Cadre législatif et institutionnel de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale ;
- Lutte contre le discours de haine.

Elle sera ouverte par Christian Ahlund, président de l'ECRI, Lucia Žitňanská, ministre de la Justice de la République slovaque et Katarína Szabová, directrice générale du CNSDH. Les rapporteurs de l'ECRI Ülle Madise et Barbara John présenteront le rapport sur la Slovaquie. Christian Ahlund et Katarína Szabová prononceront la clôture de la manifestation.

Dans son rapport de 2014, l'ECRI s'est déclarée préoccupée par un certain nombre de questions telles que les lacunes de la législation pénale en matière de motivation raciste, les enjeux liés à l'application dans les faits de la loi antidiscrimination, le fonctionnement efficace du Centre national slovaque pour les droits de l'Homme, les discours anti-minorités et homophobes de la part des hommes politiques, le discours de haine sur Internet et dans les médias traditionnels, ainsi que des échecs dans la mise en œuvre du programme d'intégration des Roms.

L'ECRI a recommandé d'introduire des modifications législatives pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale, de réformer le CNSDH, de mettre en place un mécanisme de collecte de données communes sur les incidents de haine, d'adopter une loi interdisant les partis politiques ouvertement hostiles aux droits de l'Homme, de ratifier le Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité. L'ECRI a également encouragé les médias à assurer une meilleure conformité avec leurs normes éthiques.

La table ronde, ouverte aux médias, commencera à 9 heures et se terminera à 16h30 le jeudi 28 septembre 2017. Elle se tiendra à l'hôtel Austria Trend, Vysoká 2/A, 811 06 Bratislava.

Lien vers le programme: [Anglais uniquement](#) [Slovaque](#)

Lien vers le rapport de l'ECRI [Anglais](#) [Français](#) [Slovaque](#)

Conclusions [Anglais uniquement](#)

*L'ECRI, organe de protection des droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, composé d'experts indépendants, est chargée du suivi des problèmes de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme, d'intolérance et de discrimination fondée sur des motifs tels que la « race », les origines ethniques/nationales, la couleur, la nationalité, la religion et la langue (discrimination raciale) ; elle élabore des rapports et adresse des recommandations aux Etats membres.*

Pour plus d'informations sur l'ECRI : [www.coe.int/ecri](http://www.coe.int/ecri)

**Contact presse :**

[Stefano Valenti](#), Responsable des relations extérieures de l'ECRI, tél. +33 3 90 21 43 28

Eduard Csudai, Responsable médias et relations externes - Centre national slovaque pour les droits de l'Homme, Tel: +421 918479091